

Commission canadienne du blé

directement auprès des éleveurs de bétail, répondent aux besoins de ce marché qui est de loin le plus important.

Je sais que le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) est des plus sincères dans sa motion. C'est un homme très sincère. Je le respecte pour cette raison et aussi parce qu'il a pris l'initiative de promouvoir ce marché, je dois cependant prévenir la Chambre et tous les Canadiens de l'Ouest que la question préoccupe, qu'il est absolument impossible pour le secteur fourrager de fonctionner avec une proposition semblable à celle dont le député vient de nous saisir en cette heure réservée aux initiatives parlementaires. Il nous faut prévoir un marché libre pour les grains de provende produits dans l'ouest du pays. Cela ne fait aucun doute. L'importance même de ce secteur dans cette région suffit sans aucun doute à le justifier et cela, je vous l'affirme, en toute bonne foi. Je tiens à dire que le débat en cours n'est que l'amorce d'un débat plus vaste, et j'espère que nous le poursuivrons pendant le reste de la trente-deuxième législature. Je suis certain que je n'étonnerai personne en disant que je veux parler des deux questions connexes du tarif marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau et de la politique de fixation des prix des grains de provende au Canada. Ces deux questions sont aussi importantes pour les agriculteurs de l'ouest, c'est-à-dire les céréaliers et les éleveurs de bétail, et même pour l'ensemble de l'ouest du Canada, que certains autres problèmes que nous jugeons si importants pour l'ensemble du Canada. Je songe notamment à la question constitutionnelle, et même au problème de l'énergie. C'est dire toute l'importance que j'accorde à cette double question controversée du prix canadien des provendes et du tarif marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau. Je sais que le ministre des Transports (M. Pepin) a, ce qu'a d'ailleurs, je crois, confirmé le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), déclaré qu'il souhaitait amorcer un débat public sur cette controverse qui fait rage depuis nombre d'années dans l'ouest du Canada, surtout depuis deux ans, et saisir de cette question la Chambre des communes. Il reste à savoir naturellement, quelle forme prendra ce débat. On a laissé entendre qu'il pourrait s'agir d'une commission qui serait chargée, disons, de faire connaître la politique proposée et de recueillir les réactions de toutes les parties intéressées. Ce serait ensuite à nous de jouer, et le gouvernement présenterait probablement un projet de loi. Évidemment, tout cela ne se fera pas en un jour. Il faudra plusieurs années. Après tout, ce problème est en suspens depuis quatre générations.

Je sais que mon ami de Regina-Ouest (M. Benjamin) n'est pas heureux de m'entendre, mais j'espère qu'il reconnaîtra au moins que je m'intéresse personnellement et très sincèrement à cette question.

M. Benjamin: Je voudrais seulement vous faire changer d'idée.

M. Hargrave: C'est un peu tard, c'est tout ce que je puis dire.

M. Benjamin: Il n'est jamais trop tard.

M. Hargrave: Je tiens à dire qu'il est impossible d'espérer que le système de commercialisation du grain dans les Prairies puisse bien fonctionner si les producteurs n'ont pas accès à un marché libre.

● (1750)

Tant que j'y suis, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre—c'est la première fois que je suis en mesure de le faire, bien que j'aie déjà soulevé la question au comité permanent de l'agriculture—sur ce que l'on a appelé un communiqué mixte des comités consultatifs publié à Ottawa, le 23 octobre 1980. Il figure dans les paperasses de l'Office canadien des provendes, et je vais vous en lire un bref extrait. Il s'agit d'une déclaration faite à la suite d'une réunion mixte tenue à Ottawa peu de temps sans doute un jour ou deux avant la publication de ce communiqué, le 23 octobre. Les deux groupes en présence étaient le comité consultatif de l'Office canadien des provendes, organisme nommé par le ministre de l'Agriculture, et le comité consultatif de la Commission canadienne du blé, organisme élu qui joue un rôle très important dans l'économie des céréales de l'Ouest. Ces deux comités se sont réunis à Ottawa et ont publié un communiqué dans lequel il était question à trois ou quatre reprises d'un accord unanime passé entre ces deux comités. L'élément-clé se trouve en bas de la première page, et je vais le faire consigner au compte rendu. Le voici:

Les comités ont tous deux rejeté à l'unanimité tout régime aux termes duquel l'approvisionnement intérieur en grain de provende relèverait uniquement du commerce privé. On a estimé qu'un tel régime serait contraire aux intérêts des céréaliculteurs et des éleveurs de tout le Canada.

M. Benjamin: Bravo!

M. Hargrave: Il est aberrant de vouloir nous faire croire que ces deux organismes aient pu, après s'être entretenus, publier un communiqué dans lequel ils se déclaraient du même avis. J'ignore comment cela est survenu, mais tout de suite après la publication de ce communiqué, au moins quatre membres du conseil consultatif de la Commission canadienne du blé ont nié avec la plus grande énergie que cette déclaration ait eu le moindre fondement. Il s'agit de représentants élus dont deux viennent du Manitoba et deux autres de l'Alberta. Ils ont fait leurs propres déclarations à ce sujet, tout de suite après.

Deux ministres auraient participé à une partie au moins des délibérations lors de cette réunion des organismes. Il s'agit du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et du ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. Certains d'entre nous qui faisons partie du comité permanent de l'Agriculture avons eu l'occasion d'interroger le ministre de l'Agriculture sur sa participation dans cette affaire.

Cette question a été soulevée par trois ou quatre d'entre nous de ce côté-ci de la Chambre. Le ministre a nié avoir contribué de façon précise à la rédaction de ce communiqué commun. Il l'a nié avec assez de vigueur, et je dirais que nous l'avons pressé de questions avec non moins de vigueur. Finalement, le ministre a déclaré—quand le compte rendu sera imprimé on pourra le constater—que la seule chose dont il soit absolument certain est qu'il est en faveur d'une mise en marché ordonnée. Il l'a répété plusieurs fois. Je prétends, et je le dis d'une façon plutôt délicate, je pense, que le ministre était quelque peu gêné d'être mêlé à une déclaration figurant sur papier à en-tête du gouvernement, relative à l'Office canadien des provendes.

Je n'ai pas l'intention d'insister, mais je veux que le compte rendu fasse état de l'importance de l'industrie des provendes dans l'ouest du Canada. Je veux parler des provendes des bovins et des porcs. Si vous me permettez une brève digression, j'aimerais dire quelques mots de l'élevage du porc, surtout en Alberta. Il n'y a pas si longtemps que l'Alberta était la